

## **Pour la première fois de son histoire, la France ne compte plus aucun cardinal en exercice sur son sol**

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Brèves](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#), [Vatican](#)

**Date** : 8 juin 2020

Constat d'**Hadrien Desuin** dans [Causeur](#) :

[...] Les archevêques émérites **Vingt-Trois** (Paris), **Barbarin** (Lyon) et **Ricard** (Bordeaux), quoique toujours électeurs du collège cardinalice jusqu'à leur 80ème anniversaire, ont rejoint le cardinal **Paul Poupard** (90 ans) parmi la cohorte des retraités de l'église de France. Les récents décès des cardinaux **Panafieu**, **Tauran** et **Etchegaray** ont encore accentué la perte d'influence de la France à Rome. En 2008, 2015 et 2018, la France n'avait même plus d'ambassadeur en poste à la villa Bonaparte de Rome et lors du dernier consistoire d'octobre 2019, Paris a fait chou blanc. Nommé archevêque de Paris fin 2017, Mgr **Aupetit** n'a toujours pas endossé la pourpre des saints apôtres et martyrs. Marseille n'est plus considéré comme un siège cardinalice et on peut douter que Bordeaux le soit toujours. Faut-il rappeler que les cathèdres de Rouen, Toulouse, Lille ou Rennes étaient, il y a cinquante ans, occupés par des cardinaux? Les catholiques de France sont-ils en train de payer l'adoption du « mariage et de la PMA pour tous » alors qu'ils ont été parmi les plus mobilisés d'Europe sur ces sujets?

On explique souvent, pour minimiser la situation, que le pape **François** privilégie les continents longtemps défavorisés d'Afrique et d'Asie. Or, depuis le début de son pontificat, le Pape François a nommé trente-trois européens dont quatorze italiens, sept espagnols, deux portugais, deux allemands, deux britanniques et même un luxembourgeois et un suédois... L'Amérique du Sud reste loin derrière avec dix-neuf cardinaux, l'Asie avec douze et l'Afrique

en a reçu dix.

La France n'a plus qu'un seul cardinal en exercice (contre une petite dizaine dans les années 90). Avec le cardinal **Mamberti**, préfet du tribunal suprême de la Signature apostolique à Rome, créé en 2015, elle se retrouve à égalité avec Sainte Lucie, Tonga, Maurice, le Lesotho, les îles du Cap Vert, Panama ou l'Albanie... [...]